

Cérémonie : Oui  Non

*Si oui, cérémonie célébrée du lundi au samedi et remise d'un diplôme de célébration de signature de votre PACS*

\*\*\*\*\*

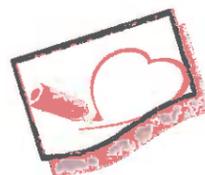
Le jour du rendez-vous, merci de rapporter :

- ◊ la convention-type de PACS dûment renseignée (NON SIGNEE)
- ◊ la déclaration conjointe dûment renseignée (NON SIGNEE)
- ◊ ainsi que toutes les pièces à fournir

Il sera alors procédé à la signature des documents et au paraphe de toutes les pages, devant les Officiers d'Etat Civil, officiellement habilités

Contacts : **Véronique AUBERT Tél 03.83.49.59.70.**  
**Nathalie WARLIER**

*Toute fausse déclaration est susceptible d'engager votre responsabilité pénale*



*VILLE DE FROUARD*

# LE GUIDE DU PACS

*SUR RENDEZ-VOUS*



## CONSTITUTION DU DOSSIER

### Documents téléchargeables sur le [www.frouard.fr](http://www.frouard.fr)

- ♦ Une **Convention-type de PACS** dûment renseignée (NE PAS LA SIGNER)  
Formulaire CERFA n° 15726\*01 disponible sur le site <http://www.service-public.fr/famille>
- ♦ Une **déclaration conjointe** dûment renseignée (NE PAS LA SIGNER)  
(attestations sur l'honneur lien de non-parenté, non alliance et résidence commune)  
Formulaire CERFA n° 15725\*01 disponible sur le site <http://www.service-public.fr/famille>

### PIECES A FOURNIR POUR CHACUN DES PARTENAIRES

- ♦ Pièce d'**identité en cours de validité** (carte nationale, passeport)
- ♦ Copie **intégrale acte de naissance**  
de moins de 3 mois pour personne de nationalité française  
de moins de 6 mois pour personne de nationalité étrangère

#### 1/ PARTENAIRE DIVORCE(E)

- ♦ Livret de famille avec mention(s) divorce(s)  
Si aucune mention(s) dans celui-ci :
- ♦ Acte de mariage avec mention(s)

#### 2/ PARTENAIRE VEUF(VE)

- ♦ Livret de famille avec mention(s) décès  
Si aucune mention(s) dans celui-ci :
- ♦ Extrait acte de naissance de (ou du) défunt(e) avec mention décès  
Ou  
Copie **intégrale acte de décès** de (ou du) défunt(e)

#### 3/ PARTENAIRE DE NATIONALITE ETRANGERE ET NE(E) A L'ETRANGER

- ♦ Un **certificat attestant qu'il n'existe aucun PACS conclu avec une autre personne**  
de moins de 3 mois  
A demander auprès du Tribunal de Grande Instance de PARIS  
4 Bd du Palais—75055 PARIS (en joignant copie de votre pièce d'identité)
- ♦ Un **certificat de coutume** délivré par votre Consulat  
Si celui-ci ne veut pas vous le délivrer, vous devez fournir leur refus écrit

## JOINDRE

- ♦ 1 **CONVENTION TYPE DE PACS**
- ♦ 1 **DECLARATION CONJOINTE**

### DEROULEMENT DES ETAPES :

1/ Dépose du dossier en Mairie de Frouard  
avec toutes les pièces demandées  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Contacts Accueil Tél 03.83.49.13.25.  
Service Etat Civil Véronique AUBERT Tél 03.83.49.59.70.  
Nathalie WARLIER

2/ Vérification du dossier et des pièces fournies

3/ Prise de rendez-vous pour signature et validation du PACS  
*Présence des deux personnes obligatoire*

**RENDEZ VOUS POUR SIGNATURE**

LE .....